TRANSCO – MODE OPERATOIRE ENTREPRISE EN DIFFICULTE DE RECRUTEMENT

Usages :

Ce document a été conçu pour :

* permettre une utilisation en autonomie par l’entreprise
* faire partie de la boîte à outil des conseillers OPCO et des partenaires relations entreprises, agents développement éco, … des territoires

**Votre entreprise a des besoins de recrutement et vous rencontrez des difficultés à recruter** (métiers émergents issus de nouveaux domaines d’activité ou de métiers en tension dans des secteurs qui peinent à recruter).

Déployées depuis le 15 janvier 2021, Transitions collectives comme d’autres mesures du plan de relance décidé par l’Etat, permet d’accompagner la reconversion des salariés volontaires dont les emplois sont fragilisés dans leur entreprise d’origine (crise du Covid, repositionnements stratégiques, mutations de tous ordres, …) vers un nouveau métier et vers une nouvelle entreprise, sur leur bassin d’emploi.

Ce nouveau métier peut correspondre à l’un de ceux pour lesquels vous peinez à recruter.

Vous pouvez donc être une entreprise d’accueil pour ces salariés souhaitant se reconvertir

En ce début 2021, l’Etat via le plan de relance, et les acteurs de votre région se sont mobilisés autour du dispositif Transitions collectives (TRANSCO) pour faciliter votre réflexion sur l’évolution de votre entreprise et de vos salariés.

Les structures support :

* **OPCO :** Organisme qui vous accompagne dans vos projets de formation et finance la formation professionnelle de vos salariés et les contrats en alternance. En charge de vous informer sur le dispositif TRANSCO et de vous accompagner dans vos premières démarches.
* **DREETS** (DIRECCTE)**:** Service de l’Etat en région notamment chargé du travail et de l’emploi, co animation de la plateforme régionale TRANSCO
* **CEP :** Structures chargées de l’accompagnement des salariés volontaires pour s’engager dans TRANSCO (élaboration de leur projet de transition) : APEC et Groupement Evolution
* **Transitions pro (ex Fongecif)** : co animation de la plateforme régionale TRANSCO
* **Plateforme régionale TRANSCO :** regroupement des acteurs ci-dessus + certains acteurs territoriaux impliqués dans TRANSCO (territoires d’industrie, communautés de communes, groupements d’entreprises, pôles de compétitivité, …)

**TRANSCO : un dispositif simple et un accompagnement de votre entreprise par des spécialistes à chaque étape**

1. **Vous mettre en contact avec votre OPCO :**

Support OPCO

Zonede confidentialité entreprise-OPCO

Votre OPCO vous aidera à ce stade à :

* préciser les étapes de TRANSCO
* vérifier l’éligibilité au dispositif TRANSCO  des emplois que vous proposez

Pour identifier votre OPCO : www.transopco.info

Pour contacter votre OPCO : liste des contacts / OPCO en annexe

1. **Formaliser la nature des emplois pour lesquels vous êtes ou serez vraisemblablement en recherche de compétences ainsi que le moment où les postes correspondants devront être pourvus :**

Support OPCO

Zone de confidentialité entreprise-OPCO

Il ne s’agit pas à ce stade d’un engagement à recruter mais uniquement de l’identification de besoins potentiels. Le besoin sera à confirmer en fonction de la situation de votre entreprise au moment où les salariés en transition issues d’une autre entreprise de votre bassin auront achevé leur formation (vivier potentiel « sur mesure »).

Si ce besoin se confirme, vous mettrez en œuvre votre processus habituel de recrutement. Il pourra s’adresser notamment aux personnes issues du « vivier » de salariés d’autres entreprises qui se seront reconvertis vers le métier que vous proposez.

En revanche, il est important que vous puissiez formaliser la nature des emplois qui correspondent à vos besoins afin que la plateforme TRANSCO puisse les porter à la connaissance des salariés en cours de transition.

Avec l’aide de votre OPCO, il conviendra aussi d’établir le code ROME (Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois) des emplois concernés de façon à vérifier que ceux-ci figurent bien sur la liste des emplois identifiés comme porteur au niveau de la région ou s’il convient de faire évoluer cette liste.

Vous pouvez constituer cette liste en toute autonomie ou vous faire aider au moyen d’un diagnostic RH effectué par votre OPCO ou un cabinet spécialisé référencé par celui-ci.

Dans le cas du recours à un cabinet spécialisé, des prises en charge OPCO pouvant aller jusqu’à 100 % sont possibles. :

* 100 % financés par l’Etat pour les entreprises dont l’effectif est < à 50 salariés
* De 80 % à 100 % suivant l’accord en vigueur dans votre branche professionnelle, pour les entreprises dont l’effectif est de 50 salariés à 249 salariés.

Voir aussi : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/tpe-pme/gerer-mes-ressources-humaines/prestation-conseils-rh>

Votre conseiller OPCO apportera toutes les précisions sur ce sujet.

1. **Indiquer si vous êtes prêt à accueillir des salariés d’autres entreprises, avant même leur formation, durant l’élaboration de leur projet professionnel :**

Dans le cadre de TRANSCO, un salarié d’une autre entreprise de votre territoire et dont l’emploi est identifié comme fragilisé, est conduit à réfléchir à un repositionnement sur un autre métier qui correspond peut-être à l’un de ceux pour lesquels vous êtes susceptible d’avoir besoin de recruter.

Ce futur métier doit correspondre à un emploi porteur mais aussi à une motivation et à une aspiration pour le salarié concerné.

Il est accompagné dans sa réflexion par un consultant spécialisé en conseil en évolution professionnelle.

Durant cet accompagnement, il pourra être utile de s’assurer (pour lui comme pour votre entreprise) que sa réorientation vers un métier qui correspond à ceux pour lesquels vous avez des besoins, est faire en connaissance de cause.

Le salarié peut valider son projet de transition en effectuant une immersion de quelques jours dans une entreprise, comme la vôtre, qui propose le métier auquel il pense. Cette étape est très utile pour bien valider que le choix qu’il fera ne s’appuiera pas uniquement sur une approche théorique du métier cible mais aussi sur la réalité concrète de l’exercice du métier auquel il se destine en intégrant bien ses spécificités et ses contraintes éventuelles.

Elle peut aussi constituer une sorte de « pré embauche » qui permet la connaissance mutuelle de l’entreprise et du salarié en transition.

Si votre entreprise est disposée, sur le principe, à mettre en place ce type d’immersion, il est important de le faire savoir à votre OPCO de façon à faciliter les mises en relation ultérieures.

1. **Recevoir les candidats que vous aurez sélectionnés pour le poste proposé et effectuer votre recrutement :**

Support plateforme régionale TRANSCO

Une plateforme TRANSCO mise en place au niveau régional recense l’ensemble des emplois potentiels identifiés ainsi que les salariés en reconversion vers les métiers correspondants.

En fonction de votre capacité à anticiper votre recrutement et de votre souhait de « fidéliser » des candidats potentiels, cette plateforme vous permet d’identifier des candidats au poste proposé :

* avant même la formation et ainsi opérer une sorte de « pré recrutement »
* à tout moment durant leur cursus de formation
* en fin de parcours de formation

**Annexe 1 : Coordonnées des structures support de l’entreprise**

